**Règlement du Concours Recyclage**

**1-Organisateur :**

Dans le cadre de **la journée du Développement Durable** l’Université Mohammed V de Rabat lance un concours de recyclage des déchets au profit des étudiants de ses établissements.

**Article 2 : Objectif de l’appel**

Cet appel a pour objectif de **donner une nouvelle image du recyclage et de la valorisation des déchets au sein des établissements universitaires** en utilisant les déchets comme support pour des créations originales.

 Les propositions artistiques visent à instaurer la culture du tri, du recyclage et contribuant à la préservation et la restauration du capital universitaire. Des sujets comme la transformation des déchets en richesses pour tendre vers un environnement durable, l’innovation et la valorisation des déchets sont attendus.

**Article 3 : Conditions de participation**

* La participation au concours implique l’acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations.
* Cet appel à la candidature est ouvert à tous les étudiants de l’Université Mohammed V de Rabat
* Cet appel ne s’adresse pas aux œuvres des étudiants finalisés ou réalisés par les agences de communication.
* Sont exclues les personnes ayant collaborés directement à l’organisation du concours, à sa promotion et/ou sa réalisation.
* **La participation au concours est réalisée de façon individuelle ou en binôme.**

**Article 4 : Prix**

• **Les prix seront décernée aux trois premiers candidats**

**Article 5 : Contreparties pour l’artiste**

Le ou les candidats sélectionnés par le jury et par les votants cèdent à titre gratuit, à l’organisateur, dans leur totalité et sans aucune réserve, l’ensemble des droits patrimoniaux qu’il détient ou qu’ils détiennent sur leurs réalisations, pour une durée illimitée pour les gagnants du concours, qui verront leurs réalisations sur différents supports : campagne d’affichage, réseaux sociaux de l’Organisateur.

**Article 6 : Calendrier et processus de sélection**

* Le lancement du concours débutera **le 09/05/2022**
* Le dernier délai de dépôt des créations contre signature sera le **23/05/2022**
* Les créations seront déposées à la présidence de l’Université Mohammed V de Rabat, Siège Al Irfane
* L’annonce du palmarès se fera lors de la journée du développement Durable prévue **le 01/ juin/2022 à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat.**

Pour tout compléments d’information veuillez contacter nous sur :

E-mail : **jihane.elharti@um5.ac.ma**